

Préfecture du

2^e Division
2^e bureau



République Française

HV 46160

A Aurillac le 14 septembre 1938

Monsieur le Préfet,

L'honneur de vous prie de vouloir bien me donner un passeport pour me rendre à Dabrowa par la route de Bologne.

J'envoie ci-joint deux exemplaires de ma photographie ainsi que le "Bégu" de la poste constatant le versement de la somme de 35 francs montant du droit de timbre. Ce versement a été effectué au compte courant postal n° 9, 12.02 Clermont-Ferrand, du "Régisseur de Recettes du Service des Etrangers de la préfecture du Cantal, à Aurillac".

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de sentiments très distingués.

Jeanne

38, rue de la Coste, Aurillac (Cantal)



Sincerely

Taille : 1^m 58
Cheveux : bruns
sourcils : noirs
Front : moyen
Yeux : gris
Nose : ordinaire
Bouche : moyenne
Menton : rond
Visage : ovale
Teint : pâle
Signes particuliers : neant

Le commissaire de Police soussigné certifie exacts l'état-civil et la nationalité mentionnées d'autre-part.
Avis du Commissaire de Police,
A, Aurillac, le 14 septembre 1938

Renseignements d'état-civil et divers à fournir

Nom : Siran
Prénom : Marie-Henriette ditte Jeanne
Lieu et date de naissance : 56, rue 1^e Mars à Paris, le 12 novembre 1914.
Sexe : féminin
Filiation : fille d'Henri Siran et de Catherine Jullien.
Profession : sans
Motif du voyage : en touriste chez des amis.
Nationalité : Française d'origine.

Le Maire soussigné, certifie exacts l'état-civil et la nationalité mentionnées d'autre-part.

Avis du Maire
A, Aurillac, le 14 septembre 1938

Vu et Transmis à Monsieur
le Prefet du Cantal à
Aurillac

Aurillac le 14 Septembre 1938

Le Commissaire de Police,



